

La démarche de VAE

Après la phase de choix du diplôme le mieux adapté à son profil et son projet personnel, la démarche de VAE consiste pour le candidat à faire valoir ses acquis, en démontrant leur cohérence avec les attendus du diplôme visé ; cette démonstration s'effectue par l'élaboration d'un dossier et une soutenance orale (présentation et entretien) devant un jury.

Les acquis concernés consistent en savoirs, savoir-faire et savoir-être, en rapport direct avec les attendus du diplôme visé ; ils peuvent résulter d'une activité professionnelle (salariée, non salariée ou bénévole), personnelle, sociale ou de formation.

Ces acquis sont en fait révélés par les compétences du candidat qui consistent en leur « mobilisation adaptée, contextualisée et observable » (Barbier 96).

La démarche de VAE nécessite donc de la part du candidat un travail orienté par les attendus de ce diplôme :

- Description, analyse de ses activités (contexte, procédures mises en œuvre) et sélection des activités pertinentes,
- Identification, auto évaluation et formulation des compétences mises en œuvre lors de ces activités, cohérentes avec les attendus du diplôme,
- Choix de situations-types significatives permettant de valoriser ces compétences et explicitation de leurs enjeux et de leur contexte (contraintes, ressources disponibles...), analyse descriptive et critique du choix du plan d'actions retenu et de sa mise en œuvre,
- Choix et collecte des preuves des expériences et compétences que le candidat veut faire valoir,
- Elaboration du dossier de synthèse décrivant les étapes et résultats significatifs du travail précédent et leur mise en perspective dans le cadre de la candidature, puis préparation de la soutenance orale.

Ce travail de « démonstration », orienté par les attendus du diplôme visé et dont les exigences dépendent du niveau de ce diplôme, nécessite de la part du candidat des capacités cognitives de nature universitaire :

- d'analyse et de synthèse (pour choisir les éléments significatifs, les hiérarchiser, les analyser),
- de conceptualisation (pour prendre de la distance par rapport à la dimension opérationnelle de sa pratique professionnelle, afin d'en dégager des problématiques pouvant impliquer l'utilisation de théories et de concepts),
- d'argumentation (pour mettre en perspective ses compétences et les attendus du diplôme).

Le dossier et la soutenance devant le jury formalisent cette démonstration ; leurs qualités (cohérence d'ensemble, clarté, concision, degré de formalisation, pertinence...) reflètent le niveau de maîtrise par le candidat des compétences universitaires évoquées ; ces compétences (transversales et transférables) viennent enrichir le potentiel d'acquis, majoritairement professionnels, que le candidat veut faire valoir dans sa démarche de VAE donnant à cette dernière, au-delà de sa dimension certificative, une réelle dimension formative.